

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration commune adoptée à l'issue de la première réunion des commissions de la défense des Parlements français et polonais

Paris, le 26 juin 2013

Pour la première fois, dans un cadre bilatéral, des représentants des commissions chargées de la défense de la Diète et du Sénat de la République de Pologne et de l'Assemblée nationale et du Sénat de la République française se sont réunis à Paris le 26 juin 2013 pour discuter ensemble des questions de défense et de l'Europe de la défense.

Les discussions ont porté, d'une part, sur l'analyse de la situation stratégique et des menaces vues de chaque pays et, d'autre part, sur les perspectives de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) dans l'optique du Conseil européen de décembre 2013.

Alors que la France et la Pologne viennent d'achever l'élaboration de leurs Livres blancs respectifs dans le domaine de la sécurité et de la défense, les débats entre Parlementaires ont fait apparaître une large convergence de vues sur l'état des menaces, tout particulièrement en ce qui concerne les cyberattaques et le terrorisme, ainsi que, dans le contexte de la nouvelle stratégie américaine, sur la conviction que l'Europe doit se donner les moyens d'assurer son rôle d'acteur majeur et autonome de la sécurité internationale.

.../...

C'est par le maintien d'un effort budgétaire significatif des pays européens en matière de défense et le développement des capacités européennes que nous assurerons une plus grande autonomie stratégique à laquelle nous aspirons, laquelle nous permettra de continuer d'assumer nos responsabilités en termes de sécurité. Car une Europe forte est un partenaire plus fiable pour ses alliés et un élément de renforcement de la solidarité transatlantique.

C'est la raison pour laquelle le Conseil européen de décembre 2013 est une occasion unique pour la relance de la PSDC. Pour ne pas la manquer, il convient de lui donner un haut niveau d'ambition.

Dans cette optique, les représentants des quatre commissions de la défense des Parlements français et polonais recommandent :

- l'élaboration d'un Livre blanc européen de la défense et de la sécurité ;
- de remédier aux lacunes capacitaires des Européens par des initiatives fortes de partage et de mutualisation des capacités sous l'égide de l'Agence européenne de défense et en étroite coordination avec l'initiative de la « Smart Defence » de l'OTAN ;
- la mise en place d'une véritable capacité autonome de l'Union européenne pour la planification et la conduite des opérations et une meilleure utilisation des groupements tactiques de l'Union européenne ;
- le renforcement de la coopération entre les industries de la défense et la consolidation de la base industrielle et technologique de défense européenne ;
- la pleine utilisation des innovations introduites par le traité de Lisbonne, notamment la coopération structurée permanente.

.../...

Compte tenu de l'importance d'associer les Parlements et convaincus qu'ils peuvent jouer un rôle utile d'aiguillon de leurs Gouvernements respectifs, les Commissions chargées de la Défense des Parlements de France et de Pologne s'engagent à suivre étroitement et conjointement les développements de la coopération bilatérale en matière de défense et de la PSDC.

M. Stanislaw WZIATEK,
Vice-président de la commission de la
défense nationale de la Diète de la
République de Pologne

M. Andrzej OWCZAREK,
Vice-président de la commission de la
défense nationale du Sénat de la
République de Pologne

Mme Patricia ADAM,
Présidente de la commission de la
défense nationale et des forces armées de
l'Assemblée nationale

M. Jean-Louis CARRÈRE,
Président de la commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces
armées du Sénat